



Non à la réforme Macron

Améliorons nos régimes de retraites

Refusons un système universel par points

Une forte baisse de la pension de retraite pour le public comme pour le privé

Les pensions perdraient environ 15 à 25% par rapport à aujourd'hui, dans le public comme dans le privé. On ne calculerait plus la pension sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires ou les meilleures années dans le privé, mais sur l'ensemble des salaires de la carrière.

Un cadre B finissant sa carrière à 2500 € nets aurait une pension nette de 1350€.

Un cadre C finissant sa carrière à 1900€ nets aurait une pension nette de 1000€.

1350€ de pension pour 2500€ de rémunération,

mais 1800€ de pension nette aujourd'hui

1000€ de pension pour 1900€ de rémunération,

mais 1350€ de pension nette aujourd'hui

La référence n'est plus la fin de carrière mais la rémunération de toute la carrière. La grille indiciaire des fonctionnaires fait que la rémunération moyenne d'un fonctionnaire sur toute sa carrière est proche de 80% de sa rémunération de fin de carrière.

Salaires moyens de carrière = 80% du salaire de fin de carrière (Fonction publique)

2500€ en fin de carrière = 2000€ de salaire moyen de carrière

1900€ en fin de carrière = 1500€ de salaire moyen de carrière

Si on a changé de corps dans la Fonction publique (C en B ou B en A), la pension sera encore plus faible car le salaire moyen de carrière baissera encore plus fortement : la retraite ne sera plus calculée sur le dernier indice du corps ou cadre d'emploi de promotion. En quoi est-ce plus juste ? Dans le privé il en sera de même pour les salariés passés cadres en cours de carrière par exemple.

La réforme Macron, c'est la fin de la grille indiciaire, de l'égalité entre les fonctionnaires, et de la fonction publique de carrière.

Par année travaillée : 1000€ de salaire net = 16€ de pension nette (Fonction publique)

2000€ de salaire net et 42 ans de travail = 2 X 16€ x 42 = 1350 € de pension nette

1500€ de salaire net et 42 ans de travail = 1,5 X 16€ X 42 = 1000€ de pension nette

La réforme Macron prévoit de reculer l'âge du « taux plein » à 65, puis 66 ans

La logique de la réforme Macron est d'avoir une pension nette à 62 ans proche de la moitié du salaire net de fin de carrière. Avec la décote/surcote et les points supplémentaires pour chaque année travaillée, partir à 65 ans améliorerait la pension des 62 ans d'un quart à un tiers. Il faudrait partir à 67 ou 68 ans pour améliorer sa pension de la moitié, et avoir une retraite proche de celle des régimes actuels. Ainsi, les salariés et les fonctionnaires choisiraient eux-mêmes de revenir à la retraite à 65 ans au minimum.

La réforme Macron prévoit un âge du « taux plein » à 64 ans pour la génération 1963 en 2025.

Pension pour un cadre B à 2500€ en fin de carrière avec un âge du taux plein à 64 ans

62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans
-10%	-5%	Taux plein	+5%	+10%	+15%	+20%
1150€	1250€	1350€	1450€	1550€	1650€	1750€

Mais les actifs qui auront 10 ans ou 20 ans dans le régime Macron sont ceux nés à partir de 1970 ou 1980. Pour eux le rapport Delevoye a prévu de baisser automatiquement leur pension en augmentant l'âge du taux plein d'un mois par an. La génération 1975 aurait son « taux plein » à 65 ans.

Pension pour un cadre C à 1900€ en fin de carrière avec âge du taux plein à 65 ans

62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans
-15%	-10%	-5%	Taux plein	+5%	+10	+15%
820€	890€	960€	1030€	1100€	1200€	1270€

Pour la génération 1987, le taux plein ne serait acquis qu'à 66 ans.

Les plus de 60 ans passeront de 17 millions aujourd'hui à 23 millions en 2040. Si on refuse totalement d'augmenter les ressources du système de retraite (14% du PIB aujourd'hui), les pensions ne peuvent que baisser, sauf à reculer fortement l'âge de départ en retraite.

C'est exactement ce que fait la réforme Macron. Pour la CGT, il est possible d'augmenter les ressources des régimes de retraite dès maintenant, et on ne doit pas exclure toute hausse des cotisations.

Les interruptions de carrière baisseront la pension bien plus qu'aujourd'hui

Le **chômage** indemnisé ne comptera que pour le niveau de l'allocation chômage, et le chômage non indemnisé comptera pour plus rien du tout. **La maladie** aujourd'hui ne baisse pas la retraite des fonctionnaires. Avec la réforme Macron les fonctionnaires et les salariés du privé auraient les mêmes règles, mais on ne sait pas à quel niveau. Pour la CGT, la vraie sécurité sociale c'est la compensation intégrale sur le montant de la pension de toutes les interruptions involontaires de carrière.

Ce sont les pensions des femmes qui baisseront le plus dans la réforme Macron, car ce sont elles qui ont le plus d'interruption de carrière et de temps partiel.

Les règles de réversion de la réforme Macron sont en recul par rapport aux règles actuelles. La pension de réversion ne sera versée qu'à 62 ans et une veuve qui a une pension égale à celle de son conjoint aura une réversion de 40% au lieu de 50% aujourd'hui.

Transition : Macron ne garantit pas les droits acquis au 1^{er} janvier 2025

Le gouvernement martèle que personne ne perdra rien de ses droits acquis dans les anciens régimes de retraite. C'est tout simplement faux. Au 1^{er} janvier 2025, on calculerait une retraite sur le point d'indice de l'échelon acquis en 2024. Pour le privé on prendrait les meilleures années précédant 2025.

Pour un fonctionnaire né en 1980, et ayant la moitié de sa carrière en 2025, on lui calculerait la moitié de sa pension du régime des fonctionnaires, mais avec 100 ou 200 points d'indice en dessous de son indice de fin de carrière. Cette pseudo-garantie représente donc une perte de pension de 175 € à 350 € sur une pension mensuelle de retraite.

La réforme Macron c'est la fin des départs anticipés en retraite

Avec la réforme Macron, pour avoir une retraite décente, il faudra travailler au-delà de l'âge pivot pour avoir de la surcote, et plus d'années pour avoir plus de droits. La retraite Macron c'est le retour à la retraite à 65 ans, comme avant 1981. Cette faiblesse de la pension à l'âge d'ouverture du droit rend impossible tout départ anticipé en retraite.

Enlever 5 ans de départ anticipé pour service actif aux personnels de santé et à des ouvriers fonctionnaires est injuste. Les étendre aux salariés du privé de même métier serait juste. La pseudo-compensation, ouvrir à tous les fonctionnaires le compte personnel de prévention du privé ne permettra pas un départ à 60 ans, sauf à accepter 1000€ de retraite dans la majorité des cas.

La réforme Macron c'est la perte du minimum garanti de la Fonction publique

Macron présente comme une grande avancée sa décision de fixer le minimum de pension à 1000€ et 85% du SMIC net, et de l'étendre à tous. Dans la Fonction publique, le minimum garanti est de 1170€ pour 40 ans de carrière, avec Macron ce sera 1000€ pour 42 ans, mais seulement à partir de 64 ans, l'âge du « taux plein ». Pour 30 ans de carrière le minimum garanti est de 1110€ et avec Macron ce sera 750€. Pour 15 ans de carrière il est de 670€, avec Macron ce sera 360€ à partir de 64 ans.